

Livret métier

LES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

SOMMAIRE

RISQUES COMMUNS

Risques infectieux.....	4
Risques de chutes.....	5
Risques routiers.....	6
Risques liés à l'isolement.....	7
Risques de coupures.....	8
Risques de piqûres d'insectes/morsures d'animaux.....	8

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX DÉCHETTERIES

Risques chimiques.....	10
Risques liés à l'amiante.....	14
Risques liés à la manutention manuelle.....	16
Conditions climatiques - intempéries.....	17
Risques d'agressions.....	18
Risques d'incendies et d'explosions.....	19

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX CENTRES DE TRI

Risques mécaniques.....	20
Risques liés à la conduite d'engin élévateur.....	21
Risques liés au bruit.....	22
Risques liés aux postures de travail.....	24
Risques liés aux chutes d'objet.....	24

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE INDISPENSABLES.....

25

EN CAS D'ACCIDENT.....

26

POURQUOI CE LIVRET ?

Vous êtes gardien ou agent dans une déchetterie ;

Vous êtes agent dans un centre de tri de déchets ;

Ce livret répertorie les principaux risques auxquels vous pouvez être exposé au quotidien dans votre vie professionnelle.

Il vous livre conseils et bonnes pratiques pour éviter de vous blesser.



RISQUES COMMUNS

RISQUES INFECTIEUX

Plusieurs voies de contamination biologique existent dès lors que vous entrez en contact avec des déchets.

Voici ce à quoi vous vous exposez, dans les cas suivants :

- blessures, plaies non désinfectées → Tétanos (bacille présent dans la terre, les poussières), diphtérie ou poliomyélite (contact avec des sécrétions ou excréments infectés, objets contaminés...), leptospirose
- piqûres accidentelles avec seringues contaminées ou déchets de soins → Hépatite B et autres maladies transmissibles par le sang
- contact avec les animaux ou leurs déjections → Rage (morsures), leptospirose (contact avec urine ou déjections de rongeurs ou autres animaux contaminés).

Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

- **revêtir des tenues de travail** nettoyées régulièrement, adaptées aux conditions climatiques saisonnières,
- **porter des Équipements de Protection Individuelle** lors des phases d'exposition potentielle :
 - gants anticoupe ou antiperforation,
 - vêtements de travail,
- **se laver les mains** avant de manger ou boire,
- **prendre une douche** après le travail,
- **être à jour dans ses vaccins** (DTPolio, hépatite B et leptospirose conseillés).

Protections collectives :

- **informer la médecine de prévention des risques** lors des visites périodiques,
- **signaler toute exposition à risque** (même a priori sans gravité) à l'employeur,

- **avoir à disposition une trousse de 1^{ers} secours,**
- **se doter des outils pour la manipulation** de certains déchets : pinces, pelles,
- **disposer d'un vestiaire** sur le lieu de travail,
- **utiliser les sanitaires** mis à votre disposition,
- **utiliser un local pourvu d'une alimentation en eau et en électricité.**

Les EPI appropriés



Anticoupe
Antiperforation



Antiperforation



Vêtement de travail
manches longues
+ pantalon

RISQUES DE CHUTES

Ce que vous risquez :

- **des chutes de plain-pied** occasionnées par un sol glissant (huile), déformé (nids-de-poule) ou encombré (déchets ou outils),
- **des chutes de hauteur** depuis un quai ou dans une benne.

Comment prévenir ces risques ?

Protection individuelle :

- **chaussures de sécurité** avec semelle antidérapante.

Protections collectives :

- **maintenir** le site/lieu de travail propre,
- **ranger** les outils,
- **éviter** les situations d'«équilibriste» : le bâchage sur les bennes est réalisé par le chauffeur,
- **interdire** l'accès au quai pendant les manœuvres de benne,
- **interdire** la montée sur les tapis roulants,
- **interdire** l'accès dans les bennes (tassage, récupération...).

Les EPI appropriés



Chaussures de sécurité
Semelle antiglissee

RISQUES COMMUNS

RISQUES ROUTIERS

Nombre de véhicules sont amenés à circuler dans une déchetterie ou un centre de tri : camion-benne, benne à ordures ménagères, véhicule des usagers, voiture avec remorque. Les phases de manœuvres sont les plus à risques.

Ce que vous risquez :

- heurt,
- écrasement contre une structure,
- écrasement au sol.

Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

- revêtir un vêtement haute visibilité catégorie 2 (gilet) ou catégorie 3 (gilet + pantalon),
- s'assurer d'être toujours vu par le conducteur,
- porter des chaussures de sécurité.

Protections collectives :

- adapter l'éclairage extérieur, notamment en fin de journée pendant l'hiver,
- définir un sens de circulation dans la déchetterie/le centre de tri et afficher les règles de circulation à l'entrée du site,
- interdire ou limiter les manœuvres par les usagers,
- placer des barrières de protection dans les zones souvent fréquentées (sorties de bureau, portes piétons, zones de tri...),
- baliser la zone où vous intervenez ponctuellement (balayage, tri, entretien...),
- se placer à l'écart du camion, toujours devant ou sur le côté lors des manœuvres.

Les EPI appropriés



Vêtement
haute visibilité



Chaussures
de sécurité

RISQUES LIÉS À L'ISOLEMENT

Le travail isolé peut être défini comme étant la réalisation d'une tâche par une personne seule, dans un environnement de travail où elle ne peut être vue ou entendue directement par d'autres et où la probabilité de visite est faible.

Travailler seul, c'est ne compter que sur soi-même en cas de problème.

Ce que vous risquez :

- non intervention des secours en cas de problème,
- difficulté de gestion de situations conflictuelles,
- prise de décision inappropriée par le manque de confrontation des idées.



Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

- mettre en place des moyens de communication permettant d'être entendu directement,
- utiliser un appareil Protection Travailleur Isolé ou Dispositif d'Alarme Travailleur Isolé.

Protections collectives :

- travailler en binôme si possible,
- organiser les phases d'activité de façon à être en présence d'autres personnes.

RISQUES COMMUNS

RISQUES DE COUPURES

Vous risquez des coupures aux mains ou aux avant-bras en manipulant des cartons, du verre brisé, des objets en métal coupants ou encore en utilisant un cutter ou autre outil tranchant.

Comment prévenir ces risques ?

Protections collectives :

- limiter la manipulation des objets/outils à risque,
- porter des gants anticoupeure ainsi que des manches longues,
- interdire l'utilisation de hache, machette ou autre outil tranchant.

Les EPI appropriés



Gants anticoupeure

RISQUES DE PIQURES D'INSECTES/ MORSURES D'ANIMAUX

En travaillant en extérieur, et notamment à proximité de stockage de déchets, vous risquez de vous faire piquer, mordre par des insectes ou animaux.

Comment prévenir ces risques ?

Il est difficile de prévenir ce type de risque. Toutefois, il est préconisé de prendre des mesures particulières lorsque vous êtes allergiques :

- prévoir une trousse de premiers secours comportant le nécessaire/traitement en cas de piqûre/morsure,
- notifier votre allergie à votre responsable et vos collègues,
- identifier votre allergie lors de votre visite à la médecine de prévention.

En cas de morsure par un animal domestique ou sauvage :

- prévenez obligatoirement votre responsable,
- s'il s'agit d'un animal domestique, demander les justificatifs de suivi de santé de l'animal à son propriétaire,
- appeler le SAMU pour connaître la marche à suivre (urgences, médecin traitant...).



RISQUES SPÉCIFIQUES AUX DÉCHETTERIES

RISQUES CHIMIQUES

Dans le cadre de votre activité vous pouvez être amené à utiliser des produits dangereux pouvant nuire à la santé, tels que les déchets liquides ou solides DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) dont voici quelques exemples :

- huiles,
- solvants, peintures,
- produits d'entretien,
- produits phytosanitaires,
- batteries électriques (acide sulfurique),
- tubes néons,
- hydrocarbures,
- ...

Ce que vous risquez :

- lors de leur manipulation : projection, contact cutané, irritation, brûlure chimique de la peau et des yeux,
- en cas de stockage : incendie, explosion, dégagement de fumées toxiques (mélange de produits), inhalation de vapeurs dangereuses liée à l'évaporation.



Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

- porter les EPI adaptés pour manipuler les produits :
 - gants étanches,
 - lunettes de sécurité (si risque d'éclaboussure),
 - masque respiratoire contre les aérosols,
 - vêtements de travail,
 - chaussures de sécurité étanches sur le dessus du pied.

Protections collectives :

- ne pas mélanger les produits. Les stocker séparément selon les règles de compatibilité des produits et les laisser dans leur emballage d'origine.
exemple : inflammable avec inflammable, acide avec acide,
- stocker les produits dans des bacs de rétention,
- aérer le local de stockage,
- restreindre l'accès du local de stockage de produits au personnel formé,
- disposer de rince-œil à proximité en cas de projection.

Formation :

- être formé pour reconnaître les pictogrammes et leurs risques,
- se former aux situations d'urgence (contact cutané/yeux, ingestion, départ de feu...).

ATTENTION :

les produits « inconnus » dont le contenant n'est pas identifié doivent être manipulés avec prudence et stockés à part des autres. Ne pas les ouvrir, ni les sentir pour essayer de déterminer leur nature.

Les EPI appropriés



Lunettes
de protection



Gants
étanches



Masque
FFP3



Vêtement de travail
Manches longues
+ pantalon



Chaussures
de sécurité

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX DÉCHETTERIES



Ces produits empoisonnent rapidement même à faible dose.

Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique.



Ces produits peuvent s'enflammer.

Ces produits attaquent ou détruisent les métaux et ils rongent la peau et/ou les yeux.



Ces produits empoisonnent et sont irritants. Ils peuvent provoquer des allergies cutanées, une somnolence ou des vertiges.

Ces produits sont cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction. Ils peuvent modifier le fonctionnement de certains organes, entraîner des effets graves sur les poumons et provoquer des allergies respiratoires.



Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie.



Ces produits sont des gaz sous pression. Ils peuvent exploser et être responsable de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques.

Ces produits peuvent exploser.



Comment les reconnaître ?

Par leur étiquette

La législation impose un **étiquetage précis** sur tout contenant de produits dangereux.

Lisez cette étiquette : elle vous informe sur **la composition** du produit et **les risques** liés à son utilisation.

Identité du fournisseur



Nom du produit

Pictogrammes

Les pictogrammes **signalent un danger** d'inflammabilité et d'atteinte à la santé

Risques particuliers

Des phrases **précisent ces dangers**.

« **très inflammables** »
« **sévère irritation des yeux** »
« **somnolence ou vertiges** »

Une phrase **supplémentaire** complète ces informations en signalant un danger non représenté par un pictogramme : « **déssèchement ou gerçures de la peau** ».

> ATTENTION : tous les dangers ne sont pas représentés par un pictogramme !

Lisez entièrement l'étiquette et la fiche de données de sécurité pour mieux connaître les dangers du produit.

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX DÉCHETTERIES

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

Il existe 3 types de déchets amiantés :

- matériaux en amiante-ciment (plaques, ardoises, produits plans, tuyaux, canalisations),
- matériels et équipements souillés (équipements de protection individuelle, filtres),
- déchets issus du nettoyage (débris et poussières).

En déchetterie, vous serez principalement exposé aux déchets en amiante-ciment (fibrociment).

Ce que vous risquez :

l'inhalation de fibres lorsque les matériaux sont en mauvais état (brisés, coupés, abîmés) occasionnant des pathologies cancéreuses et non cancéreuses : asbestose, carcinome bronchique, fibrose pleurale, mésothéliome malin.

Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

lors de l'emballage, du chargement et déchargement, du nettoyage des zones, il est recommandé de porter :

- une combinaison jetable,
- un masque de protection respiratoire avec filtre P3,
- des gants,
- des bottes de sécurité.

Les EPI usagés jetables doivent être déposés dans le contenant fermé prévu spécifiquement à cet effet.

Les EPI appropriés



Combinaison
jetable



Masque
FFP3



Gants
étanches



Bottes

Protections collectives :

- établir une fiche individuelle spécifique à l'exposition à l'amiante,
- mettre en place une communication destinée aux usagers les informant des consignes à respecter :
 - natures et types de déchets acceptés,
 - emballage obligatoire de certains déchets,
 - quantités admissibles,
 - horaires réservés,
 - obligation de fournir un Bordereau de Suivi de Déchet Amianté pour les artisans (cerfa 11861),
- si les matériaux sont friables, n'accepter que les déchets emballés. À défaut, prévoir une zone d'emballage avec mise à disposition du matériel dédié et des EPI adéquats pour les usagers,
- limiter les envols de fibres. Les éléments en vrac seront notamment déposés emballés dans des bennes qui recevront exclusivement des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes. Ces bennes seront bâchées en permanence,
- conditionner les plaques de fibrociment sur palette et les filmer,
- conditionner les canalisations et tuyaux en fibrociment en racks et les filmer,
- coller une étiquette « AMIANTE » et indiquer les coordonnées de la collectivité.

Formation :

Il est possible de former les agents aux risques liés à l'amiante.



En cas de dispersion accidentelle :

- évacuer les personnes non équipées,
- arroser avec de l'eau pour abattre les poussières,
- alerter votre responsable,
- transférer les déchets dans un contenant approprié,
- nettoyer le sol,
- nettoyer à l'eau les EPI non jetables,
- prendre une douche.

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX DÉCHETTERIES

RISQUES LIÉS À LA MANUTENTION MANUELLE

Ce que vous risquez :

- douleur d'effort, lumbago,
- hernie discale,
- traumatismes musculaires, osseux,
- tendinites,
- piqûres, coupures aux mains et avant bras.

Les EPI appropriés



Gants de manutention

Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

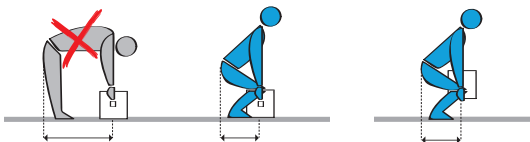
- porter des gants adaptés à la manutention de charges.

Protections collectives :

- utiliser les moyens de manutention à votre disposition (transpalette, diable...),
- limiter dès que possible la manutention (aide ou non des usagers).

Formation :

- être formé aux bonnes pratiques de port de charges (PRAP, gestes et postures, économie d'effort...).



Adoptez les bonnes postures :

Dans l'ordre d'application, il faut :

- se rapprocher le plus possible de la charge à manutentionner,
- fixer la colonne vertébrale, c'est-à-dire conserver les courbures naturelles de celle-ci et maintenir la tête droite,

- écarter les pieds de la largeur de bassin pour garantir votre équilibre et décaler l'un des pieds,
- utiliser la force des jambes pour élever la charge,
- assurer la prise des mains car la mauvaise prise d'un objet à soulever ou à transporter provoque la contraction involontaire des muscles de tout le corps,
- garder les bras tendus lors du maintien de la charge pour éviter une sur sollicitation inutile des muscles des membres supérieurs.

CONDITIONS CLIMATIQUES - INTEMPÉRIES

Ce que vous risquez :

L'hiver :

- rhume,
- gerçure, engelure.

L'été :

- insolation,
- déshydratation.

Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

- adapter sa tenue de travail en fonction des conditions climatiques saisonnières :
 - hiver : vêtements chauds, bonnet, parka et gants fourrés,
 - été : manches courtes, pantalon léger et casquette/chapeau,
 - prévoir des vêtements étanches pour le travail par temps de pluie,
- augmenter sa consommation d'eau pendant les périodes de forte chaleur ou au cours d'activités physiques importantes.

Protection collective :

- aménager un espace/local pour pouvoir s'abriter du soleil ou des intempéries.

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX DÉCHETTERIES

RISQUES D'AGRESSIONS

Ce que vous risquez :

Subir des agressions physiques ou verbales :

- des usagers mécontents (refus d'acceptation de déchets ou de récupération dans les bennes, refus de se soumettre au tri, protestation devant l'affluence...),
- de personnes malveillantes à l'origine de vols, de détériorations.

Comment prévenir ces risques ?

Protections collectives

Il est possible d'agir afin d'éviter d'engendrer des comportements agressifs de la part des usagers :

- apporter une information précise et claire aux usagers par voie d'affichage :
 - horaires,
 - affectation des bennes pour les différentes catégories de déchets,
 - liste des déchets acceptés et refusés,
 - consignes d'interdiction de fumer,
 - consignes d'interdiction d'accès dans les bennes,
- s'assurer de la bonne capacité des infrastructures (nombre de bennes...) et de leur bon état d'usage,
- réorienter les usagers pour la prise en charge des déchets spéciaux.

Formation :

- possibilité d'être formé à la gestion de conflit.

Remarque :

travailler à deux et/ou avoir un moyen de communication discret permettra une alerte facile et rapide de l'extérieur en cas de besoin.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSIONS

Ce que vous risquez :

Un départ de feu ou une explosion peut être occasionné par :

- la chute d'une cigarette d'un usager dans une benne, à proximité de déchets inflammables,
- suite à des travaux par point chaud proches de produits inflammables,
- l'auto-inflammation des vapeurs d'un produit inflammable resté au soleil,
- une étincelle de frottement du métal contre le sol proche de produits inflammables.

Comment prévenir ces risques ?

Protections collectives :

- ne pas fumer,
- ne pas faire de feu,
- réaliser un plan de prévention avant tous travaux par point chaud (soudage par exemple) dans les locaux contenant des produits inflammables,
- disposer de moyens d'extinction appropriés et en nombre suffisant,
- s'assurer de l'absence de feu couvant à la fermeture du site,
- stocker systématiquement les produits dangereux dans un local de stockage dédié.

Formation :

- être formé au maniement des moyens d'extinction.



RISQUES SPÉCIFIQUES AUX CENTRES DE TRI

RISQUES MÉCANIQUES

Ce que vous risquez :

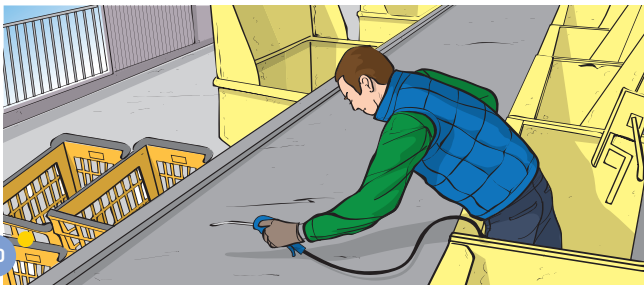
Nettoyer machines et convoyeurs, graisser et entretenir les machines, décoincer des déchets dans les compacteurs et cribles, intervenir sur une machine sans carter de protection, ou encore réarmer un disjoncteur sont autant de gestes qui, au quotidien, vous exposent aux risques de :

- coincement,
- écrasement,
- arrachement de membre,
- électrisation/électrocution.

Comment prévenir ces risques ?

Protections collectives :

- intervenir sur des machines à l'arrêt et consignées, activer le blocage mécanique si besoin,
- signaler tout dysfonctionnement ou le manque de carter de protection,
- en cas de disjonction électrique d'une machine, n'intervenir que si l'on dispose d'une habilitation électrique. Ne réarmer qu'une seule fois (ensuite intervention de maintenance),
- vérifier l'état et l'accessibilité des boutons d'arrêt d'urgence et ligne de vie,
- ajuster ses vêtements en cas de manipulation d'éléments en mouvement afin d'éviter d'être entraîné,
- ne pas désactiver les sécurités.



RISQUES LIÉS À LA CONDUITE D'ENGIN ÉLEVATEUR

Ce que vous risquez :

- chute de la charge,
- renversement de l'engin,
- projection de liquide hydraulique sous pression,
- chute et blessure en montant ou descendant du poste de conduite.

Comment prévenir ces risques ?

Protections collectives :

- respecter les limites de charge de l'engin (plaque de charge),
- utiliser les engins de manière appropriée,
- ne jamais se placer sous une charge,
- accéder au poste de conduite en utilisant les marches et poignées prévues à cet effet.

Formation :

- suivre une formation adaptée à l'engin (CACES ou équivalent),
- détenir une autorisation de conduite.



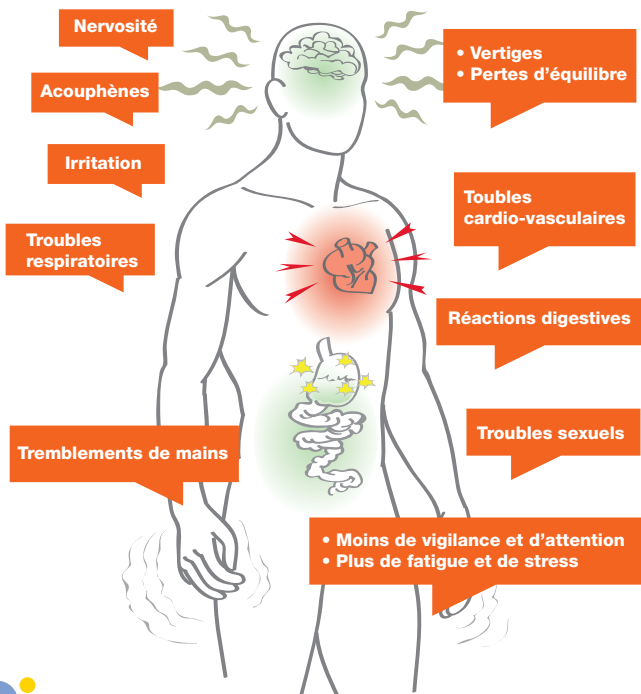
RISQUES SPÉCIFIQUES AUX CENTRES DE TRI

RISQUES LIÉS AU BRUIT

Ce que vous risquez :

Travailler dans un milieu bruyant peut être source de :

- fatigue auditive,
- surdité,
- diverses pathologies telles que :

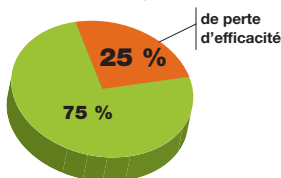


Comment prévenir ces risques ?

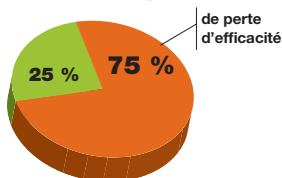
Protections individuelles :

- porter des protections auditives (casque, bouchons...).

Efficacité des protections pour **7h58** de port au lieu de **8h**



Efficacité des protections pour **6h** de port au lieu de **8h**



POUR INFORMATION :

1. Si vous enlevez vos protections auditives seulement 2 minutes, vous perdez 25 % de leur efficacité, soit une diminution d'un quart de leur capacité à vous protéger ;
2. Si vous enlever vos protections pendant 2 heures, leur efficacité de protection est très amoindrie et n'est plus que d'un quart de leur potentiel.

Protections collectives :

- veiller au bon positionnement des carters de machines,
- éviter de porter des coups sur des parties métalliques.

Les EPI appropriés



Protections
auditives

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX CENTRES DE TRI

RISQUES LIÉS AUX POSTURES DE TRAVAIL/ GESTES RÉPÉTITIFS

Ce que vous risquez :

Une posture statique prolongée, des gestes répétitifs quotidiens et des gestes amples occasionnent :

- des troubles musculo-squelettiques,
- des douleurs,
- de la fatigue.

Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

- utiliser les moyens à votre disposition : tapis antifatigue, sièges assis-debout.

Protections collectives :

- changer de côté par rapport au tapis toutes les 2 heures si possible, afin d'alterner les gestes réalisés,
- interchanger avec d'autres postes disponibles une fois par jour,
- adapter votre hauteur de travail pour garder le dos droit et éviter les mouvements de bras au dessus des épaules (plateforme réglable),
- limiter l'amplitude de vos mouvements : longueur de bras.

RISQUES LIÉS AUX CHUTES D'OBJETS

Ce que vous risquez :

la chute de déchets empilés ou en cours de manipulation au dessus de vous.

Comment prévenir ces risques ?

Protections individuelles :

- porter un casque de sécurité.

Protections collectives :

- ne pas s'approcher des piles de déchets non stabilisées,
- respecter une distance de sécurité lors du chargement et déchargement de déchets,
- interdire le travail ou l'accès sous quelque charge.

**Les EPI,
appropriés**



Casque de
protection

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE INDISPENSABLES

Gardien de déchetterie

Obligatoires :



Vêtement de travail



Vêtement haute visibilité



Chaussure de sécurité

En fonction des situations à risque :



Bottes



Masque FFP3



Combinaison jetable



Gants anticoupe
antiperforation étanches



Lunettes étanche
de sécurité

Agent en centre de tri

Obligatoires :



Vêtement de travail



Chaussures de sécurité

En fonction des situations à risque :



Gant anticoupe
antiperforation
étanches



Vêtement haute
visibilité



Casque de sécurité



Équipement antibruit

EN CAS D'ACCIDENT

1 Protégez la victime

> évitez une aggravation de la situation

2 Alertez les secours

> malaise, perte de conscience : SAMU
> cas traumatiques : SAPEURS-POMPIERS

3 Secourez la victime si vous connaissez les 1^{ers} gestes

> Sauveteur Secouriste du Travail

REMARQUE

Les trousse de premiers secours à disposition doivent contenir du matériel permettant les premiers gestes en cas d'accident : pansement compressif, gants d'hygiène, couverture de survie, etc. Sauf avis contraire du médecin de prévention, elles ne doivent en aucun cas contenir de médicaments.

LES NUMÉROS D'URGENCE :

- > Pompiers..... **18**
- > SAMU..... **15**
- > Police..... **17**
- > Numéro d'urgence européen : **112**
- > Numéro de téléphone du responsable hiérarchique :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Document conçu et réalisé par Sofaxis.

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait engager sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie. Sofaxis - Tous droits réservés - Illustrations : communication Sofaxis. SNC au capital de 47 355 euros
Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay - 335 171 096 RCS BOURGES N° ORIAS : 07000814 - www.orias.fr

Pour bénéficier de conseils en matière de prévention :
Permanence conseil prévention

- Tél. : 02 48 48 11 63
- Fax : 02 48 48 12 47
- E-mail : prevention@sofaxis.com

Pour toute commande de supports imprimés :
Service relations clients

- Tél. : 02 48 48 15 15
- Fax : 02 48 48 15 16
- E-mail : relations.clients@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services
sur notre site Internet www.sofaxis.com